



**Centre Nord-Sud
du
Conseil de l'Europe**

En partenariat avec :



**« Participation des femmes en politique :
Facteur clef pour le dialogue et la consolidation démocratique »**



Processus Nord-Sud pour le Renforcement du Rôle des Femmes

RESULTATS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS OPERATIONNELLES¹

17 mars 2014, Tunis (Tunisie)

Atelier organisé par le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe
en partenariat avec le Centre de la Femme Arabe pour la Formation et la Recherche (CAWTAR)
et avec la collaboration du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux,
l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et la Commission de Venise.

¹ Version finale 15/04/2014

Lors des discussions et débats maintenus dans le cadre de l'atelier « **Participation des femmes en politique : Facteur clef pour le dialogue et la consolidation démocratique** », qui a eu lieu à Tunis le 17 mars, les participants ont mis en évidence certaines questions qui doivent être adressées dans le contexte actuel de consolidation du processus démocratique que vit la Tunisie, notamment en ce qui concerne la formulation du nouveau code électoral et le processus électoral à venir. Pour conclusion, les participants se sont mis d'accord sur les constats et recommandations d'actions suivants :

- La nécessité de concertation sur la question de la levée des réserves à la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)**² et son protocole facultatif en tant que point de départ essentiel pour l'égalité et la parité.
- Tous les participants ont félicité le résultat du processus d'élaboration de la nouvelle Constitution tunisienne, spécialement par la garantie de constitutionalité qu'elle accorde au principe de l'égalité³. Toutefois, des **défis, qu'il faut aborder, existent au niveau des autorités juridiques et des textes discriminatoires**⁴.
- L'intégration de la femme dans la vie politique est un élément clé pour le succès du processus de transition en cours. Des avancées ont été déjà enregistrées avec le Code du Statut Personnel et la **nouvelle Constitution**, cependant, les participants se sont mis d'accord sur le fait que **le suivi de la mise en œuvre de ces dispositions et la mise en place d'autres formules complémentaires**, sont des éléments essentiels pour assurer une réelle implémentation de ces principes.
 - En relation à cette recommandation, les participants ont proposé que la structure législative, comme l'Assemblée nationale constituante, soit secondée et assistée par une **instance de contrôle de constitutionalité**.
- Il est nécessaire de soutenir l'implication de la femme considérant le rôle essentiel qu'elle a joué dans le moment révolutionnaire. A ce propos, et comme soulevé par Mme Bouraoui, Directrice Exécutive du CAWTAR, **"Si les jeunes et les femmes ont porté la révolution de ce qu'on a nommé le Printemps Arabe, il faut se poser la question du pourquoi de leur non-participation aux élections et de leur non représentation dans les instances de décision"**⁵. La question de l'**abstentionnisme**, notamment des jeunes et des femmes, lors des dernières élections est une préoccupation majeure des parties prenantes, tout particulièrement dans le processus politique actuel.
 - Pour cela, les participants ont suggéré de mettre en place de façon urgente des actions pour la **promotion des principes du dialogue et de la citoyenneté** afin d'assurer le succès du processus de transition politique en cours. Par exemple, par **l'organisation de séminaires et de formations** adressées aux organisations de jeunes et de femmes.
- L'élaboration du prochain **Code électoral** doit être discutée par toutes les parties prenantes pour assurer que les scrutins favorisent la participation des femmes au niveau vertical et horizontal. Pour l'instant, les propositions de loi électorale présentées, n'assurent pas la parité sur différentes questions, notamment en ce qui concerne la participation active de la femme dans la formulation du code électoral, sa présence au sein des bureaux électoraux ainsi dans l'observation électorale. La question de l'instauration des quotas a été largement discutée par les participants pendant les différentes sessions et les travaux de groupes.

² La Tunisie a été à l'avant-garde du monde arabe lorsqu'elle a adopté le Code du Statut Personnel en 1956 en faveur des femmes et a été le second Etat arabe à avoir ratifié.

³ Art. 34 : « Les droits d'élection, de vote et de se porter candidat sont garantis, conformément aux dispositions de la loi. L'Etat veille à garantir la représentativité des femmes dans les assemblées élues ». Art. 46 « L'Etat s'engage à protéger les droits acquis de la femme, les soutient et œuvre à les améliorer. L'Etat garantit l'égalité des chances entre la femme et l'homme pour assumer les différentes responsabilités et dans tous les domaines. L'Etat œuvre à réaliser la parité entre la femme et l'homme dans les conseils élus. L'Etat prend les mesures nécessaires afin d'éradiquer la violence contre la femme.» (Traduction officielle réalisée par la fondation Al-Bawsala).

⁴ Art. 2 «La Tunisie est un Etat à caractère civil, basé sur la citoyenneté, la volonté du peuple et la primauté du droit. Il n'est pas permis d'amender cet article. » (Traduction officielle réalisée par la fondation Al-Bawsala).

⁵ Dans le cadre des élections du 23 octobre 2011, le taux d'abstention a atteint 50% particulièrement chez les jeunes (80%) et les femmes (60%).

- A cette fin, il a été proposé groupes de travail de recommander aux instances décisionnelles d'intégrer comme mesure provisoire un quota veillant pour qu' « aucun genre ne [puisse] obtenir plus de 60% des sièges » comme recommandé par la Commission de Venise : "**Le scrutin de listes proportionnelles favorisant les candidatures minoritaires doit être privilégié**" (Mme Jacqueline De Guillenmidt).
- Les acteurs présents lors de l'atelier ont fortement insisté sur la nécessité de renforcer la coordination et la coopération des différents mouvements de la société civile avec les autres piliers de la gouvernance (dont les gouvernements, les parlements et les autorités régionales et locales) pour assurer le succès du processus électoral à venir.
 - A ce titre, les participants ont proposé de renforcer le **dialogue et la coopération entre les différents piliers de la gouvernance (le quadrilogue)** par le lancement d'une **Charte Commune de Principes pour la Participation des Femmes aux Processus Electoral** à laquelle tant les individus que les institutions pourraient adhérer. Cette charte pourrait s'inspirer de l'expérience présentée par Mme Fatiha Saïdi, Echevine à Evere (Belgique).
 - Par ailleurs, les participants ont recommandé de **renforcer la coopération entre les associations et les autorités locales** pour assurer une réponse concertée et adaptée aux nécessités du contexte local.
 - Ils ont également soulevé la nécessité **d'associer à ce processus le pilier de la connaissance scientifique et la recherche.**
- Au niveau des **partis politiques**, il a été constaté qu'il existe un fort besoin de mettre en place des mesures positives qui renforcent la participation des femmes au processus politique comme **des normes et règlements au sein des partis politiques**, car la mise en place de quotas n'assure pas forcément son application interne.
 - Pour cette fin, il a été proposé de **promouvoir l'instauration d'une sanction claire basée automatiquement sur les résultats de la liste.**
- Les participants ont également constaté⁶ qu'il existe une **violence politique à l'encontre des femmes** et une volonté pour diminuer la participation politique des femmes aux processus électoraux. Cette violence affecte aussi bien le vote que la présentation de candidatures. Pour faire face à ce défi, les participants ont proposé :
 - D'une part, **étouffer les textes législatifs existants**, notamment les lois pénales, pour approfondir les questions de violences à l'égard des femmes, de harcèlement sexuel, de violence domestique, mais aussi de violence dans l'espace public.
 - D'autre part, **intégrer la Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle –HAICA–** dans le plaidoyer pour la lutte contre les violences à l'égard des femmes dans la vie publique et la vie politique.
- Le manque de **capacités techniques des femmes** est aussi l'un des défis identifiés par les participants de cet atelier. Ces limitations influencent également la confiance⁷ des femmes souhaitant s'impliquer dans la vie politique et amène régulièrement au refus final des candidates. En ce sens, il a été fortement signalé que les opportunités de participation des femmes rurales et vivant dans les ceintures périurbaines des villes, sont plus limitées ce qui nécessite attention adaptée à ces conditions particulières, tel que la prévalence de l'analphabétisme.
 - A ce niveau, les participants ont proposé comme action, la mise en œuvre d'un **programme de plaidoyer et de campagnes de sensibilisation adressés aux femmes** sur l'importance de participer à la vie politique⁸. L'objectif de ce programme serait de mettre en valeur l'importance de s'engager aux élections. Ce programme pourrait inclure comme activités :

⁶ Séminaire organisé par le Ministère de la Femme et étude régionale présentée par IDEA.

⁷ L'étude du CAWTAR présenté sur les femmes élues et électrices constate scientifiquement la liaison entre ces différents facteurs et met en évidence le besoin de mettre en place des programmes de sensibilisation des femmes électrices. Des programmes qui favorisent l'association politique, la connaissance des droits politiques mais aussi l'identification d'espaces publics qui assurent la présence libre et active des femmes candidates.

⁸ A ce propos, l'expérience du [Bus Citoyen](#) présentée lors de l'Atelier a été fortement saluée par les participants.

- L'organisation d'une **caravane des femmes élues** qui ont réussi dans la vie politique pour sensibiliser et servir de modèle à d'autres femmes. Pour ce faire, les participants ont proposé de répliquer l'expérience présentée par l'organisation libanaise [Women in Front](#) dans le cadre de cet atelier.
 - La réalisation de **spots télévisés et de radio**.
- Les participants ressentent également le besoin de « **combattre la mentalité patriarcale** » afin de défaire la perception de la politique comme un espace masculin duquel les femmes sont exclues. Pour cela, il est nécessaire de d'impliquer les hommes dans les efforts d'intégration de la femme dans la sphère politique, notamment pour ce qui concerne et la conciliation entre la vie familiale et professionnelle, identifié comme étant un des obstacles majeurs à la participation politique des femmes : « **Convaincre l'homme et que l'homme convainque** ».
 - Afin de contribuer à cet objectif, les participants ont proposé **d'intégrer les hommes en tant que partie prenante** dans la mise en place des actions de plaidoyer et de sensibilisation proposées.
- **La question des médias et de leur rôle dans la propagation de stéréotypes sexistes** été soulevée lors des discussions dans le cadre des travaux des groupes. Sensibiliser et éduquer les médias en matière d'égalité de genre et de lutte contre les violences à l'égard des femmes sont de ce fait des éléments essentiels pour combattre les stéréotypes à l'égard des femmes et renforcer ainsi leur participation à politique.
 - Pour ceci, les participants de l'Atelier de Tunis ont réaffirmé leur intérêt à mettre en place des **séminaires de formation et de sensibilisation pour les professionnels des médias** afin qu'ils deviennent un vecteur de lutte contre les violences.
- Le partage d'expériences présentées par des représentants d'institutions du Conseil de l'Europe (à savoir l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe et la Commission de Venise), d'organismes internationaux (*International Foundation for Electoral Systems (IFES)* et *International Institute for Democracy and Electoral Assistance*), mais aussi par d'autres organisations de la société civile de pays comme le Maroc et le Liban, a fortement contribué à l'identification des recommandations opérationnelles proposées par les participants et ci-dessous mentionnées. Pour ceci, les participants ont souligné l'importance de **promouvoir et faciliter le réseautage et le partage d'expériences afin de capitaliser sur les meilleures pratiques** en matière de renforcement de la participation des femmes à la vie politique et de participation aux processus électoraux.
 - Dans cette perspective, le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe et le Centre de la Femme Arabe pour la Formation et la Recherche (CAWTAR) disposent d'une expertise et des outils qui peuvent servir de point de départ pour capitaliser les bonnes pratiques et créer une « banque de bonnes pratiques ».

Le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe et le Centre de la Femme Arabe pour la Formation et la Recherche (CAWTAR) s'engagent à garantir le suivi de cet Atelier de Tunis (17 mars 2014) et à mettre à disposition les moyens nécessaires pour la mise en œuvre à court terme de recommandations opérationnelles faites par les participants.

De son côté, le [Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe](#) offre le Processus Nord-Sud pour le Renforcement du Rôle des Femmes et son réseau ([Euro-Med Women Network](#)) comme plateforme pour la mise en place des recommandations dans l'esprit de renforcer sa coopération avec la Tunisie, de contribuer aux processus de consolidation démocratique et de consolider sa coopération avec ce pays.

Pour sa part, le [Centre de la Femme Arabe pour la Formation et la Recherche \(CAWTAR\)](#) offre son expertise en matière de formation et son réseau comme moyens pour la mise en œuvre des recommandations proposées par les participants.